

GUIDE DE LA SÉCURITÉ
ASSISTANT MATERNEL
ASSISTANT FAMILIAL

AVEYRON



CONSEIL
GÉNÉRAL

www.cg12.fr





Ce guide est fait pour vous aider. Il répertorie les points de danger les plus fréquents et les mesures à prendre pour les éviter.

Accueillir des jeunes enfants à domicile dans les meilleures conditions de sécurité oblige à quelques aménagements.

Observez votre maison (à l'intérieur, à l'extérieur, ...), votre environnement (les animaux, les plantes,...), votre quotidien avec les enfants (transports en voiture, jeux, ...) et repérez les éléments de danger.

Concevez des solutions pour y remédier.

L'habitat



Fenêtres

Consignes

Assurez vous de la protection des fenêtres dangereuses, envisagez si nécessaire la pose d'un garde corps ou entrebâilleur.

Aucun meuble, ni objet qui puisse servir de marche-pied ne doit être placé sous une fenêtre.

Normes

Hauteur des fenêtres :
Le Code de la Construction et de l'Habitation prévoit une hauteur de fenêtre minimale de 90 centimètres au-dessus du sol.

Escaliers - Mezzanines - Terrasses - Balcons

Consignes

Installez obligatoirement un garde corps aux escaliers, mezzanines, terrasses et balcons.

Installez une barrière de sécurité solidement fixée en bas des escaliers intérieurs, ainsi qu'en haut si l'étage est utilisé.

Adaptez ce système de sécurité aux escaliers extérieurs si nécessaire.



Jardin - Espace jeux

Consignes

Sécurisez l'espace jeux extérieur à l'aide d'une clôture qui ne comporte pas de risque de blessure pour les enfants ; sécurisez les fermetures des portillons.

Tous les abords extérieurs à l'espace jeux (routes, cours d'eau, champs environnants, ...) doivent être considérés comme dangereux et rendus inaccessibles aux enfants.



Normes

escaliers, mezzanines, terrasses, balcons, jardin, espaces jeux

Hauteur des garde-corps - écartement entre les barreaux :

Selon le Code de la Construction et de l'Habitation :

- une hauteur minimale de 1 mètre au-dessus de tout appui.

Néanmoins, une hauteur supérieure est préconisée si l'on souhaite prévenir les risques de

franchissement de la part des enfants.

La hauteur de 1,30 mètre est une limite réputée infranchissable par des enfants.

- un espacement entre les barreaux inférieur ou égal à 11 centimètres.

Les normes AFNOR (Agence Française de Normalisation) «Petite Enfance» indiquent comme référence un écartement maximal de 9 centimètres.

Dans tous les cas, il vous appartient d'apprécier, au vu de la configuration de votre habitat et de la dangerosité qu'il peut présenter, la nécessité d'installer des protections complémentaires aux aménagements

Habitat intérieur

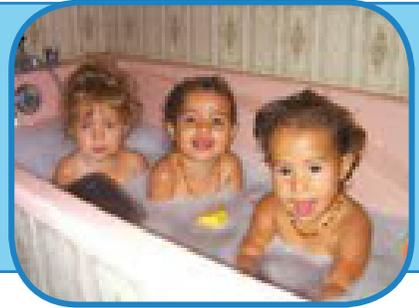
	Nos consignes
Cheminée, insert, poêle à bois ou à pétrole	Installez un pare-feu stable. Si cela n'est pas possible, organisez la pièce pour éviter l'accès des enfants à la zone dangereuse.
Four	S'il est accessible aux enfants et n'est pas à vitre froide, protégez la porte par un grillage à ventouse. Attention à l'utilisation du micro-ondes : à proscrire pour réchauffer les repas des enfants
Prises électriques, rallonges, matériel électrique	Posez des caches prises sur les prises accessibles et qui ne sont pas conformes aux normes de sécurité. Ne laissez pas les rallonges et le matériel électrique accessibles aux enfants. Tout appareil électrique doit être débranché en présence des enfants.
Points d'eau des salles de bain, toilettes et cuisines	Soyez vigilant(e) à la température de l'eau qui sort des robinets : risque de brûlures graves. Attention aux récipients d'eau (bassines ou autres) : un enfant peut se noyer dans quelques centimètres d'eau.



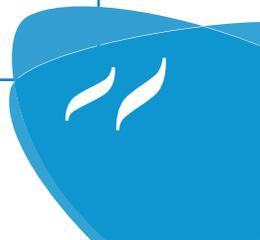
<p>Tiroirs</p>	<p>Installez des bloques tiroirs dès lors qu'ils contiennent des objets dangereux pour les enfants.</p>
<p>Angles saillants (tables basses ou autre...)</p>	<p>Protégez les angles saillants situés à hauteur des enfants.</p>
<p>Produits d'entretien, produits de toilette, médicaments (y compris en cours d'usage)</p>	<p>Placez-les hors de portée des enfants ; laissez les dans les récipients d'origine.</p>
<p>Boissons alcoolisées, cacahuètes, pistaches et autres ... (qui présentent un risque d'intoxication, d'inhalation, d'étouffement)</p>	<p>Placez-les hors de portée des enfants.</p>
<p>Petits objets (morceaux de jouets, perles, bonbons, sacs plastiques, cordons de rideaux, de vêtements,...)</p>	<p>Ne les laissez pas traîner : risques d'étouffement, d'ingestion, d'inhalation.</p>
<p>Matériel de jardinage, bricolage, objets de décoration, tas de bois, barbecue,...</p>	<p>Rendez inaccessible tout matériel ou objet dangereux.</p>



Les piscines et points d'eau



Nos consignes	
Piscines Points d'eau (mares, bassins, puits, ...)	Sécurisez tous les accès aux piscines et points d'eau.
Piscine enterrée et hors-sol	Deux précautions valent mieux qu'une. Quel que soit le système de sécurité de votre piscine enterrée : placez une barrière. Bien que vous retiriez l'échelle d'accès de votre piscine hors-sol : placez une barrière.
Piscine en kit ou gonflable	Dès lors qu'elle n'est pas vidée entre chaque utilisation, sécurisez la piscine en kit ou gonflable.
Petite piscine gonflable	Videz-la entre chaque utilisation.





Normes

Il est conseillé de fixer la barrière à plus d'un mètre du point d'eau.

Les portillons doivent être fermés par un système non manipulable par des enfants.

La barrière :

- doit être homologuée et certifiée conforme quand il s'agit d'une

piscine enterrée démunie de tout autre système de sécurité (hauteur minimale de 1,10 mètre au-dessus de tout appui et espacement entre les barreaux inférieur ou égal à 9,5 centimètres, conformément aux normes de fabrication en vigueur), - peut être de fabrication artisanale dans tous les autres cas. Il est conseillé de se conformer aux normes exigées dans le cas précédent.



L'environnement



Nos consignes

Hygiène	Le logement doit être propre et aéré tous les jours. La température de l'espace réservé au sommeil de l'enfant ne doit pas excéder 19 degrés.
Tabac	Il est interdit de fumer en présence des enfants. Cette interdiction s'applique à l'assistant(e) maternel(le) ou familial(e) et à son entourage.
Plantes intérieures et extérieures	Certaines sont dangereuses et toxiques. Placez-les si possible hors de portée des enfants. Restez vigilant(e).
Animaux : chiens, chats, NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie : exemple : furet, écureuil, python...)	La présence de chiens de catégorie I et II est incompatible avec le métier d'assistant(e) maternel(le) ou familial(e). Attention aux risques de morsures graves, aux risques d'étouffement ou d'allergie. Ne laissez jamais un enfant seul en présence d'un animal. Envisagez la présence de l'animal en fonction de l'hygiène et de l'espace vital pour les enfants et l'animal. Aucun animal ne doit accéder à l'espace sommeil d'un enfant. Le propriétaire est le garant du respect des obligations vaccinales et du bon état sanitaire de l'animal.





Les transports



Nos consignes

En voiture

Ne laissez jamais les enfants seuls dans une voiture.
Les sièges auto ou rehausseurs doivent être homologués et adaptés au poids de l'enfant.
Aucun enfant accueilli, âgé de moins de 10 ans, ne doit être installé sur le siège avant du véhicule ; seule exception à cette règle, l'utilisation de la coque (airbag désactivé, face à l'arrière) pour les enfants de 0 à 9 kg.





Le matériel de puériculture



Nos consignes	
Chaises hautes	Utilisez des ceintures munies d'une sangle entre les jambes pour éviter le glissement de l'enfant.
Literie	<p>Dans l'objectif de prévenir la mort inattendue du nourrisson :</p> <p>Utilisez une literie adaptée.</p> <p>Préférez le lit à barreaux aux normes, muni d'un matelas adapté.</p> <p>Réservez le lit parapluie à un usage exceptionnel.</p> <p>En cas d'utilisation d'un lit parapluie, respectez les normes d'utilisation, n'ajoutez pas de matelas supplémentaire.</p> <p>Eléments à proscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tour de lit, turbulette trop grande, nid d'ange, réducteur de lit, oreillers, peluches... - les lits superposés, qui sont interdits aux enfants de moins de 6 ans.
Tables à langer	Ne laissez pas un enfant seul sur la table à langer.



Siège, Transat, Couffin	N'installez pas les sièges auto, transats, couffins, sur une table, un fauteuil ou un canapé.
Jouets	Utilisez des jouets adaptés à l'âge des enfants. Les jouets doivent être en bon état et conformes aux normes de sécurité, régulièrement vérifiés et nettoyés. Les jouets détériorés doivent être jetés.



Le matériel utilisé doit être homologué et nettoyé régulièrement.

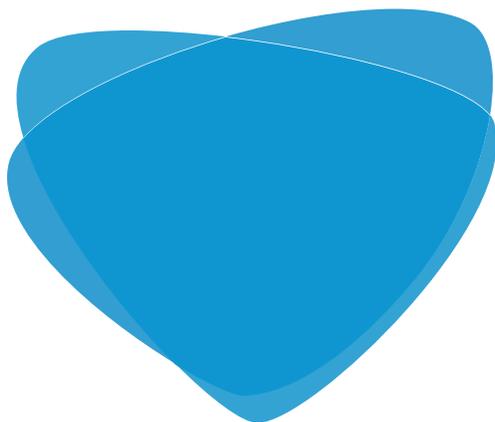




N'oubliez pas qu'un enfant ne doit jamais être laissé seul et que toutes les précautions que vous prendrez ne remplaceront pas votre constante vigilance et votre surveillance active.

Pour toutes les questions relatives à la sécurité des enfants, n'hésitez pas à prendre conseil auprès des travailleurs sociaux et médico-sociaux du Conseil Général en charge de votre agrément et de votre accompagnement professionnel.





Conseil général de l'Aveyron

Pôle des Solidarités Départementales
Direction de l'Enfance et de la Famille
4, rue Paraire
12000 Rodez
Tél. 05 65 73 68 99



www.cg12.fr